

**COMPTE RENDU**  
Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Monthou sur Bièvre  
Séance du 23/05/2019

L'an 2019 et le 23 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DARNIS Michel Maire

Présents : M. DARNIS Michel, Maire, Mmes : ARCOURT Audrey, HERCOUET Sylvie RÉTIF Kathy MM : CHICOINEAU René, SAUVAGE Benoît, PIGEON Jacques, TAFFOREAU Alain, WARDEGA Pierre, FIRMIN Damien

Absents excusés ayant donné procuration :

NÉDÉLEC Olivier à DARNIS Michel

GAUDELAS Anne à CHICOINEAU René

BIGNON Alain à WARDEGA Pierre

MIGEON Alain à HERCOUET Sylvie

Absents : MARCADIER Ludovic

Secrétaire de séance : RÉTIF Kathy

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 17/05/2019

Date d'affichage : 17/05/2019

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à Madame ROBERT Ghislaine Conseillère Municipale de 1983 à 1989, décédée le 20 mai 2019.

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents du Conseil.

**ETAT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS ACCORDEES PAR DELIBERATION DU 24 AVRIL 2014**

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibérations du Conseil Municipal n°2014-4-36 en date du 24 avril 2014 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

**Décision n°2019-01** : portant sur la passation d'un marché public à procédure adaptée concernant la reconduction d'un contrat d'acquisition du logiciel Iloïse pour la gestion du service scolaire de Monthou-sur-Bièvre signature avec l'entreprise AXN Informatique, 19 rue Saint Denis à Montoire (41), pour un montant annuel de 1093€ HT (1312€ TTC). Durée du contrat 3 ans.

**DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DES REPAS DU 14 JUILLET**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de reconduire la gratuité des plateaux repas aux habitants de Monthou-sur-Bièvre,
- de fixer la participation du plateau repas du 14 juillet pour les personnes non domiciliées sur la commune à :
  - 11€ pour les adultes
  - 8€ pour les enfants jusqu'à 12 ans,

ces dernières devant s'acquitter de leur dû au moment de l'inscription en Mairie et ce au plus tard le mercredi 3 juillet 2019.

- La municipalité considérant ce repas comme un moment de convivialité, en assure la gratuité pour les habitants résidant sur la commune de Monthou-sur-Bièvre. Le repas étant à consommer sur place.

### **DELIBERATION RELATIVE A L'ANIMATION DU 14 JUILLET 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour que la disco mobile SARROLA anime le bal du 14 juillet 2019 moyennant la vacation de 360 € net l'animation.

### **ACTE ADMINISTRATIF- DON PAR UN ADMINISTRÉ D'UNE PARTIE DE SA PARCELLE CADASTREE C n°564**

Après délibération, par 14 voix pour, le conseil municipal accepte le don pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle de terre appartenant à des administrés situé rue de Saint Marc, dans le cadre des travaux de voirie réalisés en 2016, cadastrée section Cn°564 pour une superficie de 22 ca.

Il autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire et en particulier l'acte en la forme administrative.

### **MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE REPAS LIVRES AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- adhère au groupement de commandes pour la fourniture des repas livrés pour la restauration collective,
- approuve la convention constitutive de groupement jointe à la présente délibération,
- autorise le Maire, à signer la convention constitutive du groupement.
- désigne la commune de Les Montils comme coordonnateur,

### **DELIBERATION RELATIVE A LA DESAFFECTATION DU CHEMIN D'ACCES N°32 BIS DE " LA CAHOUERE "**

Au vu des éléments en possession, Monsieur le maire propose de désaffecter, déclasser le chemin d'accès n°32 bis de la "Cahouère".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention (M. PIGEON) :

**Accepte** la désaffectation, le déclassement et l'abandon du chemin d'accès n°32 bis de la "Cahouère",

#### Questions diverses :

**Buvette du 14 juillet** : plusieurs associations souhaitent tenir la buvette à l'occasion du 14 juillet. Au vu des précédentes tenues de buvette, il s'avère que l'association de la Chasse peut y prétendre. Monsieur le maire rappelle qu'il va être mis en place un roulement afin que chaque association puisse organiser cette manifestation. Il est proposé de retenir l'association de la Chasse pour organiser la Buvette lors des festivités du 14 juillet prochain. Proposition approuvée.

**Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité** : Monsieur le maire informe que la commune de Monthou sur Bièvre a été retenue et pourra prétendre à la dotation Ecole Numérique Rurales pour l'acquisition d'équipements numériques, subvention octroyée par l'Etat.

**Voyage scolaire à Guédelon** : Monsieur le maire informe que le montant de la participation par enfant à l'occasion du voyage scolaire à Guédelon du 27 au 29 mars s'est élevé à 71€, et rappelle que la commune à participer à hauteur 31% du cout du séjour (hébergement et transport)

*Séance levée à 20h20*